

YÉMEN

LA SÉCURITÉ
À QUEL PRIX ?

AMNESTY
INTERNATIONAL



Au nom de la sécurité, les autorités yéménites réduisent à néant les avancées accomplies en termes de droits humains – avec des conséquences terribles pour la population.

Face aux revendications croissantes de sécession dans le sud, à un conflit intermittent avec un mouvement rebelle (celui des « Huthis ») dans le nord et à la présence d'Al Qaïda dans le pays, le gouvernement a de plus en plus recours à des méthodes répressives et illégales.

Les autorités sont incitées par d'autres gouvernements, en particulier aux États-Unis, en Europe et dans le Golfe, à prendre des mesures radicales pour combattre Al Qaïda et empêcher que le Yémen ne se fracture ou n'implose en un État en perte. Ces gouvernements craignent qu'Al Qaïda au Yémen ne s'associe avec le groupe armé d'opposition Al Shabab en Somalie, ce qui laisserait la Corne de l'Afrique, région stratégique, sous l'influence des extrémistes islamistes et mettrait en péril la sécurité du transport de pétrole et d'autres matières premières depuis et vers le Golfe et l'Asie.

La pression internationale sur le Yémen s'est accentuée le 25 décembre 2009, lorsqu'un Nigérien qui aurait été entraîné par Al Qaïda dans ce pays a apparemment tenté de faire exploser un avion de ligne américain à destination de Détroit.

Le gouvernement américain a rapidement amplifié la coopération avec les autorités yéménites en matière de renseignement et d'action militaire. Au début de l'année 2010, il a annoncé un dispositif de 155 millions de dollars consacré à la sécurité pour le Yémen, dont environ 35 millions destinés aux opérations antiterroristes qui seraient menées par les forces d'opérations spéciales du pays. Cependant, l'impact que pourraient avoir les opérations de sécurité sur les droits humains ne semblait pas être un sujet de préoccupation.

Certes, des extrémistes islamistes ont perpétré des attentats-suicides et d'autres attaques au Yémen, et le gouvernement a le devoir de protéger la population de ces



ENVIRON UN TIERS DES 24 MILLIONS D'HABITANTS DU YÉMEN SOUFFRENT EN PERMANENCE DE LA FAIM ET PRÈS DE LA MOITIÉ VIVENT AVEC MOINS DE DEUX DOLLARS PAR JOUR. LES RÉSERVES D'EAU ET DE PÉTROLE DU PAYS S'ÉPUISENT RAPIDEMENT, LE YÉMEN RISQUE DE DÉPENDRE DE PLUS EN PLUS DE L'AIDE INTERNATIONALE.

violences et de punir leurs auteurs. Toutefois, la principale crainte de nombreux Yéménites en matière de sécurité est d'être victime des mesures radicales prises par les autorités face aux problèmes qu'elles rencontrent dans le sud et le nord du pays, qui sont souvent décrites comme des opérations antiterroristes. Malgré les allégations du gouvernement, il ne semble y avoir aucun élément reliant les Huthis ou la coalition informelle d'individus et de groupes formant le Mouvement du Sud à Al Qaïda. Ces deux groupements semblent être des mouvements populaires motivés par la colère face à la discrimination qu'ils estiment subir de la part des autorités et par des revendications locales.

Des centaines voire des milliers de personnes soupçonnées de liens avec Al Qaïda ou des groupes islamistes armés ont été arrêtées



© Amnesty International



© Amnesty International



© Amnesty International

Ci-dessus : Des enfants dans une rue du vieux Sanaa. Au Yémen, 43 % des enfants souffrent de malnutrition.

En haut à droite : Une femme en train de mendier à Sanaa.

Photo de couverture : Vieux Sanaa, mars 2010.

À droite : Carte du Yémen, établie à partir d'une carte des Nations unies.

et victimes de diverses atteintes aux droits humains, notamment de disparition forcée, de détention prolongée sans inculpation, de torture et de procès iniques.

Dans le cadre du conflit avec les Huthis dans la région de Saada (nord du pays), plusieurs centaines de civils, peut-être même des milliers, ont été tués, pour la plupart à la suite d'attaques

raisonnablement aveugles, et plus de 250 000 personnes ont été contraintes de fuir de chez elles. Dans le sud, les forces de sécurité auraient abattu des membres éminents du Mouvement du Sud et ont tué ou blessé des centaines de manifestants au cours de rassemblements pacifiques. De nombreuses personnes soupçonnées de liens avec les Huthis ou le Mouvement du Sud ont été détenues arbitrairement et emprisonnées à l'issue de procès iniques.

Celles qui protestent contre les politiques de l'État ou les violations des droits humains, notamment certains journalistes, défenseurs des droits humains et avocats, sont également prises pour cibles. La législation et les tribunaux spécialisés créés pour lutter contre le terrorisme sont utilisés pour emprisonner même les personnes qui discutent simplement de ce qui se passe à Saada ou dans le sud.



Le soutien international généralement sans réserves aux opérations de sécurité du Yémen facilite le recours du gouvernement à des méthodes illégales. Il est grand temps que la communauté internationale exerce un autre type de pression sur les autorités yéménites et les autres États intervenant au Yémen : une pression s'appuyant sur la conviction qu'en bafouant les droits humains, on nuit à la sécurité au lieu de l'améliorer.

LUTTE CONTRE AL QAÏDA

En juillet 2007, sept touristes espagnols et deux chauffeurs yéménites qui les accompagnaient ont trouvé la mort lors d'un attentat-suicide perpétré à Marib. En septembre 2008, un attentat-suicide à l'explosif contre l'ambassade des États-Unis à Sanaa a tué au moins 16 personnes, dont six terroristes. En mars 2009, une bombe

a tué quatre touristes sud-coréens et leur guide yéménite à Hadramaout. En juin 2010, sept agents de sécurité, trois femmes et un enfant sont morts dans l'attaque d'un bâtiment appartenant aux forces de sécurité à Aden

Ces attaques mortelles et d'autres ont été menées par des extrémistes soupçonnés par le gouvernement d'être proches d'Al Qaïda ou d'autres groupes islamistes armés au Yémen. L'État a pour tâche difficile d'essayer de protéger la population de ce type d'attaques tout en veillant à ce que les mesures prises ne portent pas atteinte aux droits humains. Les autorités yéménites, qui ont de plus en plus recours à des mesures abusives, ne sont pas à la hauteur de cette mission.

Des centaines voire des milliers de personnes ont été détenues pendant de longues périodes

Manifestation à Sanaa contre les atteintes des autorités à la liberté de la presse, 2010. Sur la droite, on voit un membre des forces de sécurité filmant les manifestants.

sans inculpation ni procès. Certaines ont disparu. Certaines ont été torturées. Certaines ont été condamnées à mort ou à de longues peines d'emprisonnement à l'issue de procès iniques devant le Tribunal pénal spécial, créé en 1999 pour juger les atteintes à la sûreté de l'État.

Depuis 2009, les forces de sécurité ont tué plus de 100 personnes lors d'opérations visant, semble-t-il, des « terroristes ». Dans certains cas, des personnes auraient été tuées au cours d'échanges de tirs entre des extrémistes et des membres des forces de sécurité qui tentaient de les appréhender. Dans d'autres, les forces de sécurité



Abdullah Thabet
Muhsen al Abab

Selon Abdullah Thabet Muhsen al Abab (photo), des agents de la Sécurité politique sont venus chez lui un soir tard en juin 2007 pour chercher son fils Adil, qu'ils soupçonnaient d'avoir des liens avec Al Qaïda. Ne trouvant pas Adil, ils l'ont emmené avec trois de ses autres fils – Ameer, 32 ans, Muath, 26 ans, et Muhammad, 25 ans – dans leurs locaux à Sanaa et les ont placés à l'isolement. Abdullah affirme avoir été interrogé au sujet d'Adil et maintenu en détention pendant une trentaine d'heures sans pouvoir prendre les médicaments vitaux pour lui, dont l'insuline, avant d'être relâché. Muhammad a été condamné en janvier 2010 à cinq ans de prison pour avoir falsifié un passeport. Ameer et Muath sont toujours détenus sans inculpation.

n'aurait même pas essayé de procéder à une arrestation ou auraient utilisé une force excessive. Aucune enquête judiciaire ne semble avoir été ouverte dans un seul de ces cas pour déterminer si le recours à une force meurtrière par les forces de sécurité était alors justifié et légal.

Amnesty International demande instamment à tous les groupes armés du Yémen de :

- respecter les droits humains en toutes circonstances et mettre fin aux attaques visant des personnes.

Amnesty International engage le gouvernement yéménite à :

- déférer à la justice les auteurs présumés de ce type d'attaques dans le cadre de procès équitables, sans recourir à la peine de mort, et veiller à ce que les droits humains de tous les suspects de participation à des attaques armées visant des personnes soient respectés en toutes circonstances.



Une bombe à sous-munitions BLU 97 intacte (ci-dessus) et un fragment du propulseur d'un missile de croisière BGM-109D Tomahawk trouvés sur le site de l'attaque d'Abyan. Ces photos laissent penser qu'un missile de croisière américain contenant des bombes à sous-munitions a été utilisé pendant l'attaque. Ce type de missile est conçu pour porter une charge de 166 petites bombes explosant chacune en plus de 200 fragments d'acier tranchants.



CARNAGE À ABYAN

Le 17 décembre 2009 à l'aube, des missiles ont été lancés sur deux campements à al Maajala, un village du district d'al Mahfad, dans le gouvernorat d'Abyan, tuant 21 enfants et au moins 20 adultes. Les familles al Haidra et al Anbour ont été presque entièrement décimées pendant leur sommeil. Des éléments probants indiquent que des bombes à sous-munitions employées par l'armée américaine figuraient parmi les armes utilisées.

Les autorités yéménites ont déclaré dans un premier temps qu'elles visaient un « camp d'entraînement terroriste » et qu'Al Qaïda était responsable des morts de femmes et d'enfants car elle les avait amenés dans ce camp. Par la suite, après qu'une commission d'enquête parlementaire eut conclu qu'il n'y avait aucun indice d'un camp militaire sur ce site, le gouvernement s'est excusé auprès des familles

de victimes et a décrit ces homicides comme une « erreur ».

Une attaque militaire préméditée comme celle-ci – contre des personnes qui ne présentent pas de menace meurtrière immédiate pour les autres et sans tentative préalable d'arrestation – est illégale.

Amnesty International a demandé aux autorités américaines quel rôle elles avaient joué dans cette attaque et quelles mesures elles avaient prises pour éviter de faire inutilement des victimes, mais elle n'a reçu aucune réponse.

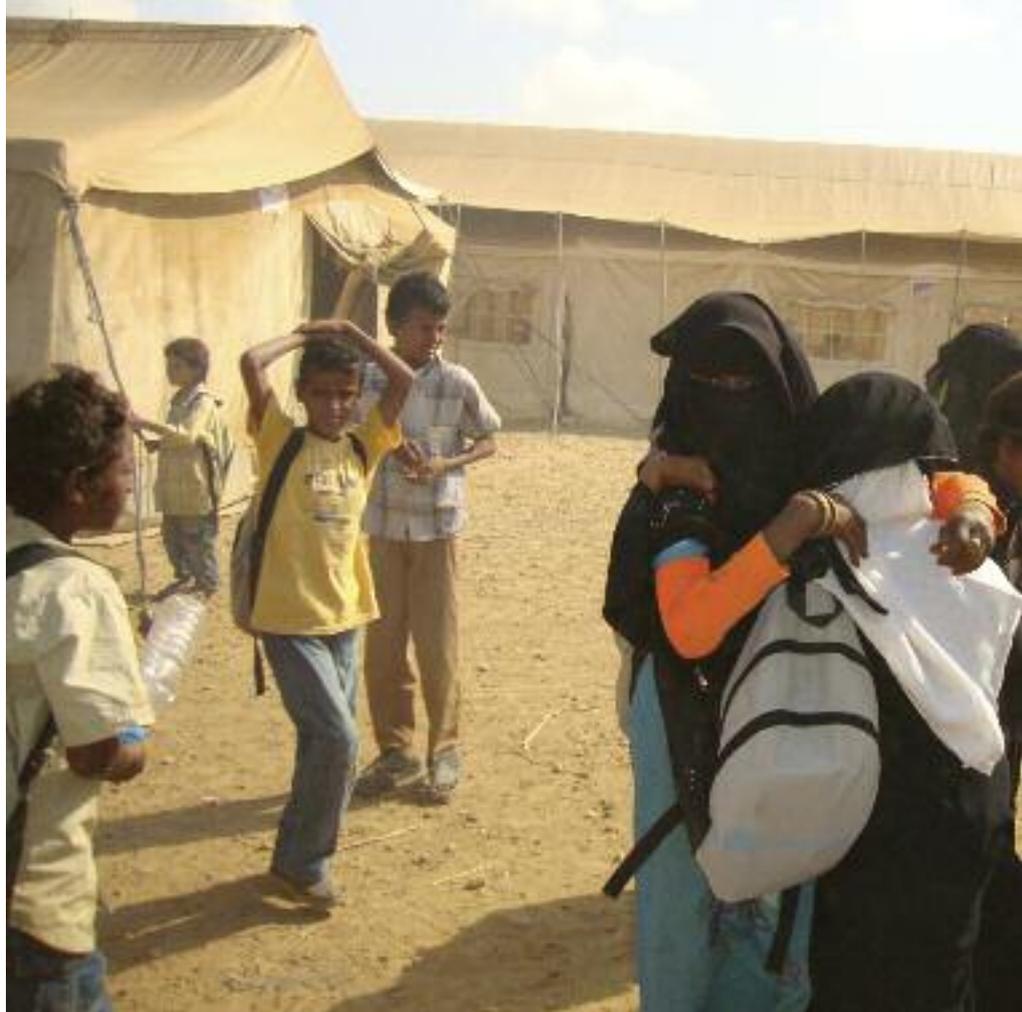
Amnesty International appelle le gouvernement yéménite à :

- ouvrir une enquête judiciaire sur cette attaque et déférer à la justice les responsables présumés des homicides.

SAADA : DESTRUCTIONS ET DÉPLACEMENTS

« NOUS AVONS VU DES CHOSES TOMBER DU CIEL AVEC DES PARACHUTES. NOUS PENSIONS QU'IL S'AGISSAIT DE TRACTS. MAIS C'ÉTAIENT DES BOMBES. »

Un homme qui a fui son domicile à Razih décrivant une attaque utilisant vraisemblablement des sous-munitions.



« ON DISAIT QUE SI CETTE MAISON ÉTAIT TOUCHÉE, AUCUN AUTRE ENDROIT NE SERAIT SÛR. »

L'un des témoins qui ont décrit le bombardement, les 23 et 24 décembre 2009, de la maison de Muhammad Jaber, un médiateur participant aux efforts pour faire cesser le conflit. Deux bombes larguées à quelques minutes d'intervalle ont tué 38 personnes à l'intérieur et près de cette maison.





À gauche : Le camp d'Al Mazraq, qui accueille des personnes déplacées par le conflit à Saada. District de Harad, gouvernorat de Hajjah, Yémen, janvier 2010.



« [LES FEMMES]
N'ORGANISENT PAS LES
GUERRES MAIS EN SONT LES
PRINCIPALES VICTIMES. »

Maha Awad, militante et ancienne employée
de la Commission nationale des femmes.

« J'AI VU UNE SCÈNE
APOCALYPTIQUE. »

Une personne déplacée décrivant le bombardement d'un
marché à Razih le 7 octobre 2009 à 9 h 30, une heure de
grande affluence.



Ci-dessus : Une maison détruite. Les graffitis
disent : « Voici l'aide que le Yémen reçoit
de l'Amérique. »

En haut à droite : Un marché improvisé au
pied des ruines de commerces et d'habitations.

Ci-contre : Intérieur d'un bâtiment bombardé.

Ci-dessus au centre : Maisons détruites
à al Nadir, au centre du district de Razih,
où quelque 45 membres de la famille étendue
Abu Taleb auraient été tués.

Ci-dessus à gauche : Quartier d'Araba, al Nadir,
district de Razih, mars 2010.

« LE BOMBARDEMENT ÉTAIT
CONTINU. LES ENFANTS
S'URINAIENT DESSUS À
CAUSE DE LA PEUR. »

Une femme qui a fui Saada avec sa famille début 2010.

Toutes les photos des destructions à Saada ont été
prises en mars 2010. Ces images obtenues par
Amnesty International révèlent pour la première fois
l'ampleur des dégâts dans la région. © DR

CONFLIT À SAADA

Un conflit armé dans la région de Saada, dans l'extrême nord du pays à la frontière avec l'Arabie saoudite, a fait des milliers de morts et encore bien plus de mutilés au cours de six vagues de combats en six ans.

Ce conflit a débuté en juin 2004 lorsque Hussain Badr al Din al Huthi, un dignitaire chiite zaïdite, a refusé de se rendre aux autorités. Des affrontements s'en sont suivis entre les forces de sécurité et les Huthis (nom donné à ses partisans), jusqu'à ce que cet homme soit tué en septembre 2004.

En août 2009, après cinq autres vagues de combats et plusieurs trêves, le conflit a repris avec une nouvelle intensité quand le gouvernement a déployé des avions de chasse et des tanks dans le cadre d'une offensive militaire portant le nom de code « Terre brûlée ». En novembre 2009, les affrontements se sont étendus à l'Arabie saoudite, dont les forces armées ont alors bombardé Saada avec une férocité particulière pendant environ deux mois. Le dernier fragile cessez-le-feu entre les Huthis et le gouvernement yéménite a été conclu en février 2010.

L'accès à Saada a été bloqué, si bien que presque personne en dehors de la région n'a su ce qui se passait pendant la sixième vague du conflit. L'ampleur du nombre de morts et des destructions n'a commencé à apparaître que lorsque des personnes ayant fui de chez elles sont arrivées dans des zones plus sûres.

Les images des conséquences du conflit révèlent une région dévastée. Maisons et immeubles, marchés et mosquées, stations d'essence et entreprises, écoles et centres de santé – aucun type de bâtiment ne semblait avoir été épargné.

Plusieurs personnes déplacées ont décrit à Amnesty International des attaques mettant en évidence l'utilisation de bombes à sous-munitions. Un homme qui a survécu au bombardement d'un marché à Razih le 7 octobre 2009 a déclaré : « J'ai vu deux avions dont des parachutes tombaient. Les gens disaient et pensaient que c'était

« LES PERSONNES DÉPLACÉES SONT VULNÉRABLES AU YÉMEN CAR LES FINANCEMENTS HUMANITAIRES Y SONT INSUFFISANTS. »

Walter Kälin, représentant du secrétaire général des Nations unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, avril 2010.

de l'aide. Ils ont mis environ trois minutes à descendre [...], puis le marché s'est transformé en une zone emplies de cris, de fumée, d'éclats d'obus, de poussière, de pierres et de fenêtres brisées... »

D'autres ont décrit des attaques répétées sur des zones résidentielles. Un homme qui a assisté au bombardement de deux maisons de la famille Abu Taleb, le 30 décembre 2009 à Razih, dans lequel environ 45 personnes ont péri, a raconté : « Nous sortions les victimes – 14 femmes et 16 enfants avaient été tués. »

Un autre groupe de personnes a décrit le bombardement du marché de Bani Maan, aux alentours du 12 décembre 2009, qui a fait entre 80 et 90 morts. L'une d'elles a déclaré : « On ne pouvait pas distinguer la chair humaine de la viande animale. »

En raison de l'impossibilité d'accéder à Saada, la délégation d'Amnesty International qui s'est rendue au Yémen en mars 2010 n'a pas pu vérifier elle-même ces récits, mais l'ensemble des témoignages qu'elle a reçus démontrait de manière probante la nature des récents bombardements des forces yéménites et saoudiennes.

Le droit international humanitaire, qui s'applique lors des conflits armés, interdit les attaques visant des biens civils, tels que des maisons, et celles menées sans distinction entre les objectifs militaires et civils ou disproportionnées par leurs conséquences pour les civils. Si des attaques de ce type sont menées délibérément, elles constituent des crimes de guerre.



Des enfants jouant dans un camp de personnes déplacées à Amran, février 2010.

Certaines allégations font également état d'atteintes aux droits humains de la part des Huthis comprenant le recours à des enfants soldats et la pose de mines terrestres. Encore une fois, Amnesty International n'a pas pu les vérifier.



« JE NE SAVAIS RIEN SUR LUI, NI S'IL ÉTAIT MORT OU VIVANT. »

Yahya Abdullah al Siyani parlant de son fils Abdul Ilah, un comptable de 21 ans qui a disparu pendant quatre mois après son arrestation à Sanaa le 19 mai 2008. Celui-ci a ensuite été condamné à cinq ans de prison en raison de son soutien présumé aux Huthis. Un autre de ses fils, Muhammad, étudiant de 18 ans, demeure détenu sans inculpation depuis son arrestation en mars 2007.

De nombreuses personnes capturées ou arrêtées dans le cadre du conflit à Saada ont disparu ; certaines pendant quelques mois, d'autres sont encore portées disparues. Beaucoup auraient été torturées au cours d'interrogatoires pendant de longues périodes de détention sans contact avec l'extérieur et sans pouvoir consulter un avocat. Nombre de personnes sont toujours derrière les barreaux alors qu'elles n'ont jamais été inculpées. Des centaines ont été jugées, dont 34 au moins ont été condamnées à mort à l'issue de procès iniques devant le Tribunal pénal spécial.

Amnesty International exhorte le gouvernement yéménite à :

- prendre les mesures nécessaires pour que les personnes déplacées qui le désirent puissent rentrer à Saada saines et sauvées, notamment en reconstruisant des habitations et des infrastructures, ainsi qu'en finançant une assistance et des services suffisants ;
- permettre en priorité à l'aide humanitaire de parvenir sans restriction et en toute sécurité à Saada.

Amnesty International engage les gouvernements yéménite et saoudien à :

- enquêter sur les violations du droit international commises par leurs forces armées pendant le conflit et faire respecter l'obligation de rendre des comptes.

Amnesty International appelle les autorités yéménites et les Huthis à :

- veiller à ce que leurs forces armées respectent toujours leurs obligations découlant du droit international humanitaire et relatif aux droits humains ;
- faire cesser le recours aux enfants soldats.

EN MARS 2010, QUELQUE 280 000 HABITANTS DE SAADA AVAIENT ÉTÉ DÉPLACÉS. ENVIRON 10 % D'ENTRE EUX VIVAIENT DANS DES CAMPS. LES AUTRES ÉTAIENT ENTASSÉS CHEZ DES PROCHES OU LUTTAIENT POUR SURVIVRE DANS DES BÂTIMENTS EN RUINES, DES CHAMBRES LOUÉES, DES JARDINS DE MOSQUÉES ET DES PARCS PUBLICS.



Ci-dessus : Muhammad al Maqalih
Ci-contre : Le Tribunal spécialisé dans la presse et les publications, à Sanaa, où la délégation d'Amnesty International s'est vu refuser l'accès pour assister aux audiences du procès de Muhammad al Maqalih en mars 2010.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ÉTOUFFÉE

Le gouvernement est devenu de plus en plus intolérant envers les médias indépendants et les critiques. Des journalistes, des rédacteurs en chef et des propriétaires de médias ont été arrêtés, détenus au secret, maltraités et emprisonnés sur la base de fausses accusations à l'issue de procès iniques. Les forces de sécurité ont pris d'assaut des locaux de journaux et de chaînes de télévision et tiré sur des manifestants qui protestaient pacifiquement contre la répression de la liberté de la presse. Des journaux ont été suspendus et des sites Internet d'information bloqués.

La liberté d'expression est garantie par la Constitution du Yémen. Cependant, ce droit est mis à mal par des lois et pratiques restrictives, notamment la Loi de 1990 relative à la presse et à la publication, ainsi que par le Tribunal spécialisé dans la presse et les publications, créé en mai 2009. Cette instance semble avoir pour objet de réprimer l'opposition par un traitement accéléré des procédures engagées contre des détracteurs du gouvernement.

Parmi les nombreuses victimes de la répression de la liberté d'expression figure

Muhammad al Maqalih, journaliste et membre du Parti socialiste yéménite. Il a disparu en septembre 2009 pendant quatre mois. Par la suite, il a indiqué à Amnesty International qu'il avait été enlevé par des agents de l'État armés et en civil dans une rue de Sanaa, puis roué de coups « sur tout le corps jusqu'à ce [qu'il] saigne et perde connaissance », à tel point qu'il n'avait « pas pu bouger pendant environ 10 jours ».

Muhammad al Maqalih a ensuite été accusé d'avoir diffusé des informations contre les forces de sécurité et défendu des Huthis. Ces faits sont passibles de la peine de mort. Il a alors été déféré devant le Tribunal pénal spécial. En avril 2010, il a été informé qu'il serait également jugé pour « diffamation envers le président » devant le Tribunal spécialisé dans la presse et les publications, vraisemblablement en raison d'articles qu'il avait écrits en 2005.

En mars 2010, la délégation d'Amnesty International au Yémen s'est vu refuser par deux fois l'accès à ce tribunal pour assister aux audiences du procès de Muhammad al Maqalih. Environ une semaine après, ce dernier a été libéré, et le 20 mai,

le président du Yémen a suspendu toutes les procédures judiciaires engagées contre lui. Néanmoins, Amnesty International déplore que les poursuites dont il fait l'objet n'aient pas été abandonnées, ce qui signifie que la menace d'un procès et de sanctions continue de planer sur lui.

Amnesty International exhorte le gouvernement yéménite à :

- libérer immédiatement et sans condition toute personne détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement sa liberté d'expression ;
- abroger toutes les dispositions qui érigent en infraction l'expression pacifique d'opinions divergentes ;
- veiller à ce que le Tribunal spécialisé dans la presse et les publications respecte les normes internationales d'équité des procès.

MÉCONTENTEMENT DANS LE SUD

Ces trois dernières années, des dizaines de milliers de personnes ont manifesté contre la discrimination que la population du sud estime subir de la part du gouvernement de Sanaa. L'omniprésence des drapeaux



© DR

rouge, blanc, bleu et noir de l'ancien État indépendant du Yémen du Sud et les nombreux graffitis témoignent de l'ampleur de l'opposition. En réaction à celle-ci, les autorités ont de plus en plus recours à des homicides illégaux, des arrestations arbitraires et une force excessive contre les manifestants pacifiques.

Ces manifestations non violentes ont commencé en août 2007, à l'initiative d'anciens militaires furieux de recevoir des salaires et des pensions inférieurs à ceux des soldats ayant fait partie de l'armée du nord. La réponse brutale des autorités a contribué à la formation du Mouvement du Sud. De nombreuses factions de ce mouvement appellent à la sécession du sud vis-à-vis du nord.

Les autorités yéménites nient les accusations de discrimination envers le sud et affirment que le Mouvement du Sud a des liens avec Al Qaïda et comporte une branche armée. Elles mettent en avant les violents affrontements entre des manifestants armés et les forces de sécurité en 2009, qui ont fait des victimes dans les deux camps. Ces événements étaient en fait exceptionnels. De son côté, le Mouvement

« ILS NOUS SUIVENT, NOUS ARRÊTENT ET NOUS HARCÈLENT, NOUS ET NOS FAMILLES, POUR FAIRE PRESSION SUR NOUS AFIN QUE NOUS NOUS TAISIONS. »

Un soldat démobilisé de force de l'armée en 1994.

du Sud nie tout lien avec Al Qaïda et insiste sur le caractère pacifique de son action.

Depuis début 2010, les forces de sécurité ont multiplié les opérations contre le Mouvement du Sud. Fin février, par exemple, plus de 90 personnes ont été arrêtées au cours de manifestations. En mars, le gouvernement a décrété l'état d'urgence à al Dali, imposé des couvre-feux pendant des périodes variables à al Dali, Radfan et Zinjibar, et fermé des réseaux de téléphonie mobile dans certaines zones.

Au cours des cinq premiers mois de 2010, plusieurs militants du Mouvement du Sud ont été tués. Parmi eux figurait Ali al Haddi, un membre relativement récent de ce mouvement. Des agents des forces de sécurité ont fait irruption à son domicile

Manifestations contre la discrimination que la population du sud estime subir de la part du gouvernement de Sanaa, 2009.

le 1er mars 2010 à 3 h30. Plusieurs heures après l'avoir blessé par balle à la jambe, ils l'ont abattu. Ils ont également tué l'un de ses proches. Quand sa famille est venue identifier le corps d'Ali al Haddi à la morgue au bout de quelques heures, il avait été mutilé. Ses lèvres avaient notamment été découpées. Par la suite, les autorités ont

« DES MEMBRES DES FORCES DE SÉCURITÉ ÉTAIENT DISSÉMINÉS DANS LES RUES ET SUR LES TOITS POUR SURVEILLER UNE MANIFESTATION PACIFIQUE [...]. SOUDAIN, ILS ONT TIRÉ [...]. DE NOMBREUSES PERSONNES ONT ÉTÉ TOUCHÉES. J'EN AI VU UNE MOURIR. »

Ala Muhammad Ali Ubad, spectateur d'une manifestation à Aden le 21 mai 2009.

prétendu qu'Ali al Haddi était membre d'Al Qaïda – une allégation absurde selon les militants.

Depuis 2007, les forces de sécurité auraient tué de très nombreuses personnes au milieu ou à proximité de manifestations, pacifiques pour la plupart bien que quelques-unes aient donné lieu à des violences de faible intensité telles que des jets de pierres. Certaines victimes étaient de simples spectateurs.

Des milliers de manifestants et de spectateurs ont été arrêtés et placés en détention, bien souvent de façon arbitraire. La plupart ont été rapidement libérés, mais beaucoup ont été détenus pendant de longues périodes sans inculpation ni procès et privés de toute possibilité de contester la légalité de leur détention. Certains détenus affirment qu'ils ont été torturés ou soumis à d'autres mauvais traitements.

À la suite de grâces annoncées par le

président en mai, la plupart des personnes détenues en raison des troubles dans le sud ont été libérées.

Amnesty International appelle le gouvernement yéménite à :

- enquêter sur les tirs ayant tué ou blessé des manifestants et des spectateurs, et déférer à la justice toute personne présumée responsable d'avoir ordonné ou participé à des homicides illégaux ou à l'usage d'une force excessive.

© Amnesty International



Sharaf Saleh Ali Ba Ubad

Sharaf Saleh Ali Ba Ubad, 22 ans, étudiant à l'université d'Aden, a été arrêté le 7 mai 2009 dans cette ville. Vingt jours plus tard, l'université l'a renvoyé sans avoir mené d'enquête. Les forces de sécurité l'ont accusé d'avoir prévu de manifester et porté des banderoles affichant des slogans sécessionnistes. Il a ensuite été jugé et condamné à quatre mois de prison avec sursis. Au cours d'un entretien avec Amnesty International en mars 2010, la ministre des Droits humains a déclaré qu'elle veillerait personnellement à ce que Sharaf soit réintégré dans son université. Cependant, Amnesty International a appris fin mai qu'il n'avait pas été réintégré et qu'il avait même été de nouveau arrêté le 26 mai dans un bus. Il a été brûlé avec des cigarettes et conduit au poste de police d'al Mualla, à Aden, avant d'être libéré.

PASSEZ À L'ACTION

Écrivez aux autorités yéménites, en leur demandant de mettre en œuvre les recommandations formulées dans ce document ainsi que les suivantes :

- cesser de recourir aux arrestations et détentions arbitraires, aux disparitions forcées, à la détention au secret et à la torture, à l'usage excessif de la force contre des manifestants, aux homicides ciblés, aux procès iniques et à la peine de mort ;
 - libérer immédiatement et sans condition toute personne détenue uniquement pour avoir exprimé, de façon non violente, ses opinions ;
 - inculper dans les meilleurs délais et juger équitablement toutes celles détenues pour des motifs liés à la sécurité, ou les libérer ;
 - permettre à tous les détenus de consulter des avocats ;
 - protéger les détenus de la torture et des autres mauvais traitements, notamment en enquêtant de manière approfondie sur toutes les allégations faisant état de tels actes et en déférant à la justice les responsables présumés ;
 - accorder des réparations à toutes les victimes d'atteintes aux droits humains, y compris en les indemnisant financièrement.
- Écrivez aux autorités américaines, en les appelant à :**
- enquêter sur l'implication apparente des États-Unis dans les homicides illégaux

commis dans le gouvernorat d'Abyan le 17 décembre 2009 et dans d'autres attaques, rendre publiques les conclusions de ces investigations et déférer à la justice toute personne présumée responsable de ces agissements ;

- veiller à ce que les normes relatives aux droits humains, notamment celles portant sur le recours aux armes à feu dans le cadre du maintien de l'ordre, soient strictement appliquées lorsque les États-Unis et le Yémen coopèrent sur des opérations de sécurité, et que ces normes soient également intégrées dans les programmes de formation américains destinés aux forces yéménites.

Adressez vos appels aux destinataires suivants :

His Excellency Ali Abdullah Saleh
President
Office of the President
Sana'a
République du Yémen
Formule d'appel : Monsieur le Président,

President Barack Obama
The President
The White House
Office of the President
1600 Pennsylvania Avenue NW
Washington DC 20500
États-Unis

Courriel : <http://www.whitehouse.gov/contact/>
Formule d'appel : Monsieur le Président,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,8 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

www.amnesty.org

Index : MDE 31/011/2010
Août 2010